



AVIS AUX ENTREPRENEURS

On recevra à ce Bureau jusqu'à Vendredi le 15 octobre prochain inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription, "Soumission pour Travaux à Baie St-Paul," pour la construction d'un PROLONGEMENT A LA JETÉE, à Baie St-Paul, comté de Charlevoix, P.Q., d'après les plans et devis que l'on pourra voir en s'adressant à M. Simon Cimon, I. C., Malbaie, où l'on pourra se procurer des formules de soumission.

Les personnes qui désirent faire une soumission devront s'enquérir personnellement de la nature des travaux à exécuter et examiner la localité elles-mêmes.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies et portant leurs véritables signatures.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque, fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics pour une somme égale à cinq pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur lemande de ce faire, ou si elle néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 15 Septembre 1886.



TRANSPORT DES MALLES ENTRE LE CANADA ET LE ROYAUME-UNI

Le Maître Général des Postes du Canada recevra, à Ottawa, jusqu'à Mercredi le 6 octobre, à midi, des soumissions cachetées pour le transport des malles entre le Canada et le Royaume-Uni. Ce transport devra se faire toutes les semaines et à bord de steamers de première classe. Le contrat sera pour cinq années, à partir du 1er avril 1887.

On peut se procurer les conditions du contrat en s'adressant au bureau du Haut Commissaire pour le Canada, Victoria Chambers, Londres, ou au Ministère des Postes, Ottawa.

WILLIAM WHITE,
Secrétaire.

Département des Postes du Canada,
Ottawa, 20 juillet 1886.

MÉMO.

Il a été jugé nécessaire de faire des changements dans les conditions du contrat mentionné plus haut; en conséquence la date de la réception des soumissions a été retardée jusqu'à Mercredi le 17 Novembre, à Midi.

On peut se procurer copie des conditions en s'adressant aux endroits déjà mentionnés.

WILLIAM WHITE,
Secrétaire.

Département des Postes,
21 septembre 1886.